

SavoieDéchets

Syndicat mixte de traitement des déchets

336 rue de Chantabord - 73026 Chambéry cedex

tel : 04 79 96 86 20 - fax : 04 79 96 86 21

- * Communauté d'agglomération Chambéry métropole
- * Communauté d'agglomération du Lac du Bourget (CALB)
- * Communauté de communes du Beaufortain (Confluences)
- * Communauté de communes de Chartreuse Guiers
- * Communauté de communes de la Combe de Savoie
- * Communauté de communes du Gelon et du Coisin (CCGC)
- * Communauté de communes de la Haute Combe de Savoie (CCHCS)
- * Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette (CCLA)
- * Communauté de communes du Mont Beauvoir (CCMB)
- * Communauté de communes de la Région d'Albertville (CoRAL)
- * Communauté de communes des Entremonts en Chartreuse (CCEC)
- * Communauté de communes de Yenne
- * Syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères (SIRTOM) de Maurienne

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DE SAVOIE DECHETS DU 19 FEVRIER 2010 A 16H00

Le Comité syndical de Savoie Déchets, légalement convoqué le 11 Février 2010, s'est réuni le vendredi 19 Février 2010 salle de l'Unité de valorisation Energétique (UVE) à Chambéry, sous la présidence de Lionel MITHIEUX, Président du Syndicat.

L'ordre du jour de la séance a été affiché le 10/02/2010.

Nombre de membres en exercice : 28 – Délégués présents : 23 (19 titulaires) - Délégués votants : 26

Présents

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CHAMBERY METROPOLE	FAJEAU Gérard	Suppléant délégué par un titulaire
	BURDIN Jean-Pierre	Délégué titulaire
	CAMPAGNA Joseph	Délégué titulaire
	DORNIER Françoise	Déléguée titulaire
	DUPASSIEUX Henri	Délégué titulaire
	MITHIEUX Lionel	Président
	PENDOLA Patrick	Délégué titulaire
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LAC DU BOURGET	CASANOVA Corinne	Déléguée titulaire
	François-Pierre BERMOND	Suppléant délégué par un titulaire
	MACAIRE Michel	Délégué titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEAUFORTAIN	DOIX Dominique	Délégué titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CHARTREUSE GUIERS	DEGASPERI Claude	Délégué titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COMBE DE SAVOIE	MAURIS Jean-Jacques	Vice-Président
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GELON ET DU COISIN	GIRARD Marc	Délégué titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE COMBE DE SAVOIE	RAUCAZ Christian	Délégué titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE	ROYBIN Daniel	Délégué titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION D'ALBERTVILLE CORAL	BESENVAL Claude	Délégué titulaire
	CHEVALLIER Michel	Suppléant délégué par un titulaire
	CANTAMESSA François	Suppléant délégué par un titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE YENNE	LOVISA Jean-Pierre	Délégué titulaire
SIRTOM DE MAURIENNE	CHEMIN François	Délégué titulaire
	RICO PEREZ José	Vice-Président
	SIMON Christian	Délégué titulaire

Excusés ayant donné un pouvoir :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CHAMBERY METROPOLE	VILLIERMET Bernard a donné pouvoir de vote à PENDOLA Patrick	Délégué titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC DU BOURGET	DORD Dominique a donné pouvoir à MITHIEUX Lionel	Vice-Président
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MONT BEAUVOIR	BLANQUET Denis a donné pouvoir de vote à RICO PEREZ José	Délégué titulaire

Excusé :

SIRTOM DE MAURIENNE	TOESCA Jean-Yves a donné pouvoir de vote à AVANZI Louis	Délégué titulaire
----------------------------	---	-------------------

Absents :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LAC DU BOURGET	HERVE François	Délégué titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ENTREMONTS	SILLON Jean	Délégué titulaire

Assistaient également à la réunion :

Pierre TOURNIER, Directeur de Savoie Déchets
Florent GUILLERME ; Direction Administration générale - Chambéry métropole
Armelle DEVINANT, Responsable Administratif et Financier Direction des Déchets – Chambéry métropole
Bruno LABEYE, Direction de l'Unité de Valorisation Energétique – Savoie Déchets
Audrey COLLI, Administration générale – Savoie Déchets
Florence EMPEREUR, Conseil Général de la Savoie

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et aux textes relatifs aux syndicats, la séance est publique et le procès-verbal affiché dès validation.

José RICO PEREZ est déclaré secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1 - Validation du compte rendu du comité syndical du 22 janvier 2010

2 - Délibérations à prendre :

- médecine du travail en lien avec la Ville de Chambéry métropole
- Mise à disposition par CORAL de deux agents (de l'ex Simigeda)

3 - Informations :

- Bilan environnemental 2009
- Bilan sur les tonnages OM et Collecte sélective 2009
- Information sur le recrutement de l'ingénieur Qualité Sécurité et Environnement
- ventes des ferrailles
- ventes des mâchefers
- Retour sur l'appel d'offre concernant les DASRI de Saint Etienne en lien avec SITA
- Alerte mise en place avec le BOAMP pour connaître et répondre aux appels d'offre

4 - Questions diverses :

- Info à transmettre suite à la réunion du Bureau
- création d'un groupe de travail sur la thématique Déchets avec les 13 collectivités

Ouverture de la séance

I - Validation du compte rendu du comité syndical du 22 janvier 2010

Le compte-rendu du Comité Syndical du 22 janvier 2010 est approuvé à l'unanimité par les membres présents et représentés.

2 - Délibérations à prendre :

- médecine du travail en lien avec la Ville de Chambéry métropole

Le Président souhaite continuer à travailler avec le Docteur MONIN, médecin du travail de Chambéry métropole puisque celle-ci connaît déjà les agents de l'usine.

Après qu'il en eut délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés **DECIDE** :

- **de confier** la médecine professionnelle des agents de Savoie Déchets à la ville de Chambéry pour l'année 2010.
- **d'autoriser** le Président à signer la convention à intervenir avec la ville de Chambéry qui précisera notamment les conditions de remboursement des frais médicaux.

- Mise à disposition par CORAL de deux agents (de l'ex Simigeda)

Le Président rappelle que les deux agents du SIMIGEDA seront transférés à Savoie Déchets au 1^{er} mars 2010.

Guy FAJEAU demande quels sont les frais de déplacement pour ces agents.

Le Président indique les agents n'ont aucun frais de déplacement, ils bénéficient d'un véhicule de service et d'une carte pour l'autoroute.

Il précise que le coût engendré sera refacturé à CORAL.

Henri DUPASSIEUX estime quant à lui que ces agents devraient prendre le train, ce serait moins onéreux.

Pierre TOURNIER explique que le coût de location du véhicule est de 200 €/mois parce que le Syndicat bénéficie du contrat de Chambéry métropole, 9 € d'autoroute par jour.

Après qu'il en eut délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés **DECIDE** :

- **d'accepter** la mise à disposition de Mlle. COLLI Audrey et M. LANARO Nathaniel de Savoie Déchets du 1^{er} janvier au 28 février 2010. Durant cette période, l'employeur restera la Co.RAL mais l'autorité territoriale sera assurée par Savoie Déchets ;
- **d'autoriser** le président à signer la convention à intervenir avec la Co.RAL de mise à disposition correspondante et prévoyant notamment les conditions de remboursement des frais de personnel.
- **de créer** les postes permanents à temps complet suivants :

FILIERE	GRADE	NB	DATE D'EFFET
ADMINISTRATIVE	adjoint administratif 2ème classe	1	01/03/2010
	adjoint administratif 1ère classe	1	01/03/2010

- **de préciser** que ces agents continueront, s'ils le souhaitent, à bénéficier des avantages acquis, dans les mêmes conditions que celles applicables dans leur collectivité antérieure.

3 - Informations :

- Bilan environnemental 2009 et bilan sur les tonnages des ordures ménagères et DASRI

Pierre TOURNIER et Bruno LABEYE présentent le bilan environnemental 2009.

En 2009, l'incinération des ordures ménagères assimilées a représenté 92 968 tonnes de déchets, 2 000 tonnes de DASRI (principalement les déchets du GIE : Groupement d'Intérêt Economique) (déchets hospitaliers des hôpitaux et des cliniques des 2 Savoie), 18 359 tonnes de boues de la station d'épuration de Chambéry, de la CALB et de la Maurienne.

Production de mâchefers : 17 000 tonnes, correspondant à 19.19 % du tonnage incinéré, difficulté à trouver des chantiers, ceux-ci sont constamment repoussés à cause de la crise et les alvéoles se retrouvent pleines et sans possibilité de vidage.

4 400 tonnes de réfioms ont été transférées en Allemagne en mine de sel.

Les métaux recyclés, 3600 tonnes qui représentent 4% du tonnage incinéré. SITA NEGOCE n'a pas suffisamment de débouchés pour vider le site.

Les métaux non ferreux correspondent à 0.26% du tonnage incinéré.

Concernant la valorisation énergétique, l'UIOM produit de l'électricité qui s'auto consomme en partie et l'autre partie est revendue à EDF.

En 2009, 29 000 MW ont été produits soit 309 KW / tonne incinérée. 20 000 MW ont été vendus et le reste à été consommé pour faire fonctionner l'usine.

Est également produit de l'énergie thermique qui est revendue (57 483 MW) à SCDC, chauffage urbain de Chambéry et à un industriel producteur de pâtes (Alpina Savoie).

Les dépassements de seuils autorisés de rejets sont formellement limités à un maximum de 60h/an. Ces rejets et tout dépassement sont attentivement suivis par l'encadrement de Savoie Déchets et la DREAL.

Sur l'année 2009, la ligne 1 a eu un dépassement de 10 h, la ligne 2 de 11h30 et la ligne 3 de 2h30 expliqué par le fait qu'elle a beaucoup moins fonctionné compte tenu du manque de déchets.

Les lignes 1 et 2 ont été sollicitées en priorité afin de bénéficier de la fin de garantie de la société VINCI.

Concernant les mesures de rejet aqueux, sur l'ensemble de l'année, les contrôles étaient bons sauf que des traces de cyanure ont été détectées à partir du mois de juin. Il n'y a aucune obligation de les traiter, les services de l'UIOM se sont rapprochés du conseil en traitement d'eau et un système de dosage à la javel a été mis en place.

Une fuite accidentelle d'un circuit de refroidissement d'huile du groupe turbo alternateur a été constatée et un système mis en place pour éviter le renouvellement de ce problème.

Henry DUPASSIEUX demande des précisions sur la législation concernant les mâchefers.

Apparemment cette législation serait plus restrictive pour la réutilisation sur les routes mais aucun texte ne le précise.

Jean-Pierre BURDIN demande qui décide de la périodicité du contrôle.

L'arrêté du 20/09/2002 détermine la périodicité et le type de contrôle. Si les résultats sont non conformes, la DREAL est immédiatement informée des moyens mis en œuvre pour palier à ce type d'incident.

Guy FAJEAU s'interroge sur les dépassements, sont-ils constatés à périodes fixes dans l'année?

- Information sur le recrutement de l'ingénieur Qualité Sécurité et Environnement

Concernant le recrutement de l'ingénieur QSE, le jury s'est réuni le vendredi 05 février. Une candidature nécessite des analyses complémentaires et une sélection supplémentaire sera effectuée.

- ventes des ferrailles et des mâchefers

Difficulté à écouler le stock compte-tenu de la pénurie de travail suite à la crise.

- Retour sur l'appel d'offre concernant les DASRI de Saint Etienne en lien avec SITA

Le résultat de l'appel d'offres devrait nous parvenir au cours de la semaine 9. Les responsables des cliniques et hôpitaux du secteur de Saint-Etienne ont visité le site et ont été satisfaits de l'organisation de l'UIOM.

Information : Savoie Déchets n'a pas été retenu.

Toutefois, ils ont remarqué quelques défauts, par exemple concernant le circuit des déchets hospitaliers où les bacs propres et sales devraient se situer dans des locaux séparés.

Un projet est d'ores et déjà en cours sur ce point.

- Alerte mise en place avec le BOAMP pour connaître et répondre aux appels d'offres

Une alerte a été mise en place par les services afin d'être informé de tous les appels d'offres susceptibles d'intéresser le Syndicat. Le vide de four représente 15 000 tonnes.

4 - Questions diverses :

- Info à transmettre suite à la réunion du Bureau

Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la fourniture de bicarbonate pour le traitement des effluents gazeux de l'UIOM de Savoie Déchets

Pendant la phase de mise au point industrielle liée à la modernisation de l'usine, le bicarbonate de sodium utilisé était approvisionné selon les exigences expresses de Vinci Environnement, en charge des travaux de modernisation. Aujourd'hui, Savoie Déchets doit acheter ce produit selon les règles des marchés publics. Ce produit est essentiel et fondamental pour le traitement des acides.

Le volume annuel est d'environ 1700 tonnes.

Lancement d'un marché à procédure adaptée pour la fourniture de charbon actif pour le traitement des effluents gazeux de l'UIOM de Savoie Déchets

Pendant la phase de mise au point industrielle liée à la modernisation de l'usine, le charbon actif utilisé était approvisionné selon les exigences expresses de Vinci Environnement, en charge des travaux de modernisation, et donne entière satisfaction actuellement. Aujourd'hui, Savoie Déchets doit acheter ce produit selon les règles des marchés publics. Ce produit est essentiel et fondamental pour le traitement de la dioxine.

Le volume annuel est d'environ 40 tonnes.

Avenant n°10 au marché F05006 de modernisation de l'usine d'incinération des ordures ménagères conclu avec le groupement Vinci Environnement / Compenon Bernard

Dans le cadre de la modernisation de l'usine d'incinération des déchets ménagers, Chambéry métropole a signé, suite à une procédure de marché négocié, un marché de travaux pour la modernisation de son unité avec le groupement Vinci Environnement / Campenon Bernard Régions.

Ce marché comporte la fourniture d'un film et de panneaux explicatifs pédagogiques destinés à être présentés au public lors des visites de l'usine. Ce film devant prendre en compte l'identité de Savoie Déchets n'a pas pu être finalisé avant la création du syndicat mixte Savoie Déchets et de fait sera rendu au 30 juin 2010 au plus tard.

Pour cette raison, il est proposé de décaler la remise du projet du DGD par le groupement Vinci Environnement / Campenon Bernard au 1^{er} septembre 2010. Vinci a déjà donné son accord sur cette date de report.

↳ Plateforme de compostage

Un état des lieux est à réaliser en ce qui concerne les plateformes de SIBUET et de Chambéry métropole pour recenser les besoins de nos collectivités membres.

Une visite de la plateforme de SIBUET est organisée jeudi 18/03 à 9h00. Cette plate-forme est bien située, à l'écart des habitations.

↳ La CLIS (Commission Locale d'Information et de Surveillance), le Syndicat est en attente d'un retour du Préfet pour la mise en place de cette commission et l'organisation de sa 1^{ère} réunion.

↳ Contrat de tri

Deux réunions ont déjà été organisées sur le périmètre des clients de VALESPACE avec pour objectif d'harmoniser les contrats.

Concernant le contrat de tri avec SITA qui arrive à échéance en octobre 2010, une réunion est prévue avec les représentants des collectivités concernées (5) pour travailler sur le cahier des charges.

↳ Dans le cadre du renouvellement du contrat d'Eco-Emballages, il est possible de négocier la revente des matériaux, ce qui représente pour Savoie Déchets 16 000 tonnes. Le SILA est prêt à se réunir avec Savoie Déchets pour intégrer la demande et aussi mieux négocier les prix du fait des tonnages supérieurs.

↳ Le plan départemental de gestion des déchets fixe des règles pour le traitement des déchets et leur origine géographique.

Certains élus demandent que l'on délimite un périmètre dans lequel Savoie Déchets pourrait répondre aux appels d'offres dans le but de réduire le vide de four et en tenant compte du moyen de transport ainsi que du département concerné.

Il est rappelé qu'en dehors du plan départemental, une autorisation préfectorale doit être demandée.

Le Syndicat est actuellement en négociation avec SITA pour un apport de 10 000 tonnes de déchets dans le cadre des réponses à des appels d'offres.

Prochaines réunions du Comité syndical :

- 19 mars 2010
- 30 avril 2010
- 28 mai 2010
- 17 septembre 2010

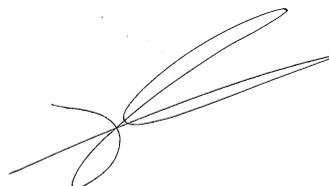
16h00 Comité Syndical à l'UVE de Chambéry

La séance est levée à 17h05.

Pièces jointes par mail :

- Bilan environnemental 2009

Le Président
Lionel MITHIEUX



Signatures du compte-rendu du Comité Syndical du 19 Février 2010

FAJEAU Gérard
BURDIN Jean-Pierre
CAMPAGNA Joseph
DORNIER Françoise
DUPASSIEUX Henri
MITHIEUX Lionel
PENDOLA Patrick
CASANOVA Corinne
BERMOND François-Pierre
MACAIRE Michel
DOIX Dominique
DEGASPERI Claude
MAURIS Jean-Jacques
GIRARD Marc
RAUCAZ Christian
ROYBIN Daniel
BESENVAL Claude
CHEVALLIER Michel
CANTAMESSA François
LOVISA Jean-Pierre
CHEMIN François
RICO PEREZ José
SIMON Christian